



MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

Décision n° 002026_013

Arrondissement de TORCY

Objet : Avenant au contrat de service Arpège C2213483

Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23.

Vu la délibération 02020_06 en date du 17 juin 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L2122-22, L 2122-17 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 78.2017 en date du 5 décembre 2017 portant autorisation de recours à la télétransmission pour les actes soumis au contrôle de légalité,

Considérant l'avenant au contrat de service Arpège C2213483 concernant l'application Concerto Opus :

- Abonnement base test
- Abonnement 6 connexions
- Maintenance Interface prélèvement SEPA

Considérant qu'il relève de la compétence de Monsieur le Maire de procéder à la signature de l'avenant au contrat de service C2213483.

Décide :

Article 1: d'accepter et de signer l'avenant au contrat de service C2213483 émis par la société Arpège.

Article 2: le montant de l'avenant au contrat de service s'élève à 2824,80 euros TTC annuels (deux huit cent vingt-quatre euros et quatre-vingts centimes TTC) :

- Abonnement base test : 240,00 euros
- Abonnement 6 connexions : 2476,80 euros
- Maintenance Interface prélèvement SEPA : 108 euros

Article 3: le présent avenant est signé pour une durée de 24 mois, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027.

Article 3: La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme de donner acte et inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et transmise à :

- Monsieur le préfet de Seine-et-Marne
- Monsieur le Comptable assignataire
- La société Arpège
-

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 23 janvier 2026

Le Maire,
Jean-Paul GARCIA ROBIN

